

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES DEVIS ET FACTURES POUR LE PLAN
DE FORMATION 2024****Adm.Per N°2024-73****Le Maire de MOISSAC,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la nécessité d'effectuer les formations et habilitations obligatoires relatives aux missions exercées au sein des services techniques,**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

De la signature des devis et contrats pour les formations 2024 :

Formation	Organisme	Nombre d'agent	Coût
AIPR – Encadrants et concepteurs	PERFORM	3	580 €
AIPR - Opérateurs	PERFORM	10	580 €
Certiphyto – collectivités territoriales	PERFORM	4	1600 €
Formation Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnels – initial 1B/3B	PERFORM	9	1560 €
Formation Chariot industriel – type 3	PERFORM	8	1040 €
Formation Engins de chantier – catégories 1,4,8,10	PERFORM	7	1560 €
SSIAP 1 Remise à niveau	Occitanie Pro Formation	1	350 €
Permis BE	ECF	1	1324 €
Mise à niveau réglementaire funéraire	FUNEPLUS	1	420 €

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 25 avril 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Romain Lopez", is written over the official stamp and the printed name.